

On 34^e congrès
manque pas
de FRONTS!



Conseil central 
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN **CSN**

**ORDRE DU JOUR,
FONCTIONNEMENT
ET RÈGLES DE PROCÉDURE**

ORDRE DU JOUR	4
INVITATIONS	9
FONCTIONNEMENT DU CONGRÈS	11
Horaire du congrès	11
Répartition des salles	12
Plan des salles	13
Kiosques	14
Informations utiles	15
Les ateliers	17
RÈGLES ET PROCÉDURES	18
Procédures générales	18
Procédures d'élections	20

LE LUNDI 17 MAI 2010

- 8 h à 16 h Inscriptions (salle 510 A et C)
- 9 h à 10 h Session d'accueil pour les nouvelles et nouveaux délégués (salle 512 C et G)
- 10 h Plénière (salle 511)
- Ouverture officielle du 34^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN par le président, monsieur Gaétan Châteauneuf
 - Intervention de madame Claudette Carbonneau, présidente de la CSN
 - Intervention du Comité intersyndical du Montréal Métropolitain (CIMM)
 - Intervention de madame Mélanie Gauvin du Front de défense des non-syndiqués (FDNS)
 - Explication du fonctionnement du congrès et de diverses procédures par la secrétaire générale
 - Nomination de la secrétaire d'appui du congrès
 - Rapport préliminaire du comité des lettres de créance
 - Adoption de l'ordre du jour du 34^e congrès du conseil central
 - Admission des visiteuses et des visiteurs
 - Adoption du procès-verbal du 33^e congrès du conseil central
 - Affiliation des nouveaux syndicats
 - Nomination des personnes présidente et secrétaire des élections au comité exécutif et au conseil syndical et explication de la procédure d'élection
 - Bilan des activités 2007-2010
- 12 h 30 Pause du dîner
- 14 h Plénière (salle 511)
- Premier rapport des lettres de créance
 - Hommage à Michel Chartrand
 - Présentation : Pour voir l'économie autrement
Invité-es : Bernard Élie et Josée Lamoureux
 - Présentation : L'importance de la solidarité dans les luttes syndicales
 - Propositions relatives aux Statuts et règlements du conseil central

Ordre du jour

- Rapport sur les finances
 - États financiers 2007-2009
 - Rapport du comité de surveillance
 - Propositions budgétaires 2010-2012

15 h 30 Pause-santé

15 h 45 Plénière (salle 511)
Rapport sur les finances (suite)

17 h Ajournement

17 h à 19 h 5 à 7, Journée internationale contre l'homophobie - LGBT

LE MARDI 18 MAI 2010

8 h à 16 h Inscriptions (salle 510 A et C)

9 h Ateliers sur le rapport du comité exécutif

10 h 30 Pause-santé

10 h 45 Ateliers

12 h 30 Pause du dîner

14 h Ateliers

15 h 30 Pause-santé

15 h 45 Ateliers

17 h Ajournement

LE MERCREDI 19 MAI 2010

8 h à 16 h Inscriptions (salle 510 A)

9 h Ateliers sur le rapport du comité exécutif

10 h 30 Pause-santé

10 h 45 Ateliers

12 h 30 Pause du dîner (dîner multiculturel)

14 h	Ateliers
15 h 30	Pause-santé
15 h 45	Ateliers
17 h	Ajournement

Les questions de privilège doivent être remises par écrit au secrétariat général du congrès au plus tard à 16 h, le mercredi 19 mai (salle 510 D).

LE JEUDI 20 MAI 2010

8 h à 12 h	Inscriptions (salle 510 A)
9 h	Plénière (salle 511) <ul style="list-style-type: none">• Deuxième rapport du comité des lettres de créance• Intervention sur la situation du français à Montréal et au Québec Invité-e à confirmer• Présentation et adoption de la Déclaration de principes• Rapport du comité synthèse des ateliers
10 h 45	Pause-santé
11 h	Plénière <ul style="list-style-type: none">• Rapport du comité synthèse des ateliers
11 h 15	Conflits en cours
12 h	Fermeture définitive des inscriptions <ul style="list-style-type: none">• Fin des mises en candidature aux postes du comité exécutif et du conseil syndical du conseil central
12 h 30	Pause du dîner
14 h	Plénière <ul style="list-style-type: none">• Troisième et dernier rapport du comité des lettres de créance• Intervention de l'invitée internationale, madame Clara Elena Gómez Velásquez, École nationale syndicale (Medellin, Colombie)• Rapport du comité synthèse des ateliers
15 h 30	Pause-santé

Ordre du jour

- 15 h 45 Plénière
- Rapport du comité synthèse des ateliers
- 16 h 15 Mises en candidature au comité exécutif et au conseil syndical
- 16 h 30 Intervention des candidates et des candidats aux postes en élection
- 17 h Ajournement
- 18 h Soirée de solidarité
Cabaret La Tulipe, 4530, rue Papineau - Souper

LE VENDREDI 21 MAI 2010

- 9 h Plénière (salle 511)
- Intervention de monsieur Michel Lessard de Fondation
 - Présentation de la PAR du conseil central
 - Rapport sur les finances (si pas terminé le lundi)
 - États financiers 2007-2009
 - Rapport du comité de surveillance
 - Propositions budgétaires 2010-2012
 - Rapport du comité synthèse des ateliers
- 10 h 30 Pause-santé
- 10 h 45 Plénière
- Rapport du comité synthèse des ateliers
- 11 h 20 Questions de privilège
- 11 h 50 Explication de la procédure d'élection par la présidence des élections
- 12 h Pause du dîner
- Élections au comité exécutif et au conseil syndical (1^{er} tour)
- 14 h Plénière
- Rapport du comité synthèse des ateliers
 - Rapport de la présidence des élections
 - Élections au comité exécutif et au conseil syndical (2^e tour, s'il y a lieu)

Ordre du jour

15 h 30 Pause-santé

15 h 45 Plénière

- Rapport du comité synthèse des ateliers

16 h 30 Plénière

- Élection du comité des lettres de créance
- Élection du comité de surveillance des finances
- Installation des membres du comité exécutif et du conseil syndical du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
- Signature des effets bancaires

16 h 50 Mot de clôture de la nouvelle présidence

17 h Clôture du congrès

N.B. Cet horaire est sujet à certaines modifications

5 À 7

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Le comité LGBT invite les congressistes à un 5 à 7 soulignant la Journée internationale contre l'homophobie. À cette occasion, nous y entendrons trois invité-es de marque :

Denise Boucher, 3^e vice-présidente de la CSN

Jean Lortie, président de la Fédération du commerce

Lise Poulin, secrétaire générale de la CSN.

Par leurs témoignages, les membres du comité veulent nous sensibiliser à l'importance de lutter contre les discriminations envers les personnes de la communauté LGBT et contre l'homophobie dans les milieux de travail.

Salle 513
Lundi 17 mai 2010

COMITÉ IMMIGRATION ET RELATIONS ETHNOCULTURELLES

34^E CONGRÈS CCMM-CSN

DÎNER MULTICULTUREL, LE MERCREDI 19 MAI 2010, À 12 H 30

Centre communautaire et culturel chinois de Montréal

1088, rue Clark, Montréal

Billets en vente à la salle des inscriptions (510 A et C)

Prix du billet : 21 \$

Bem-vindo

Bienvenue

Bine ati venit

Benvenuti

Welcome

Ahlan-Wa-Sahlan

Bienvenidos

SOIRÉE DE SOLIDARITÉ

**34^E CONGRÈS DU CONSEIL CENTRAL
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN-CSN**



Jeudi, 20 mai 2010

Au cabaret La Tulipe

4530, rue Papineau

Montréal (au nord de Mont-Royal)

Ouverture des portes dès 17 h 30

Billets en vente à la salle des inscriptions (510 A et C)
prix du billet incluant le souper : 30\$

Conseil central 
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

HORAIRE DU CONGRÈS

OUVERTURE

le lundi 17 mai 2010 à 10 h
salle 511 du Palais des congrès de Montréal

CLÔTURE

le vendredi 21 mai 2010 à 17 h

HEURES DES SÉANCES

le lundi 17 mai de 10 h à 17 h
le mardi 18 mai de 9 h à 17 h
le mercredi 19 mai de 9 h à 17 h
le jeudi 20 mai de 9 h à 17 h
le vendredi 21 mai de 9 h à 17 h

HEURES DES PAUSES

Pauses-santé : de 10 h 30 à 10 h 45
 de 15 h 30 à 15 h 45

sauf le jeudi : de 10 h 45 à 11 h 00

il n'y a pas de pause le lundi avant-midi

Pauses du dîner : de 12 h 30 à 14 h 00
sauf le vendredi : de 12 h 00 à 14 h 00

INSCRIPTIONS AU CONGRÈS

Salle 510 A et C

HORAIRE

le lundi 17 mai de 8 h à 16 h
le mardi 18 mai de 8 h à 16 h
le mercredi 19 mai de 8 h à 16 h
le jeudi 20 mai de 8 h à 12 h *Fin des inscriptions officielles à 12 h*

La salle des inscriptions sera fermée pour la pause du dîner tous les jours de 12 h 30 à 13 h 45, sauf le lundi 17 mai.

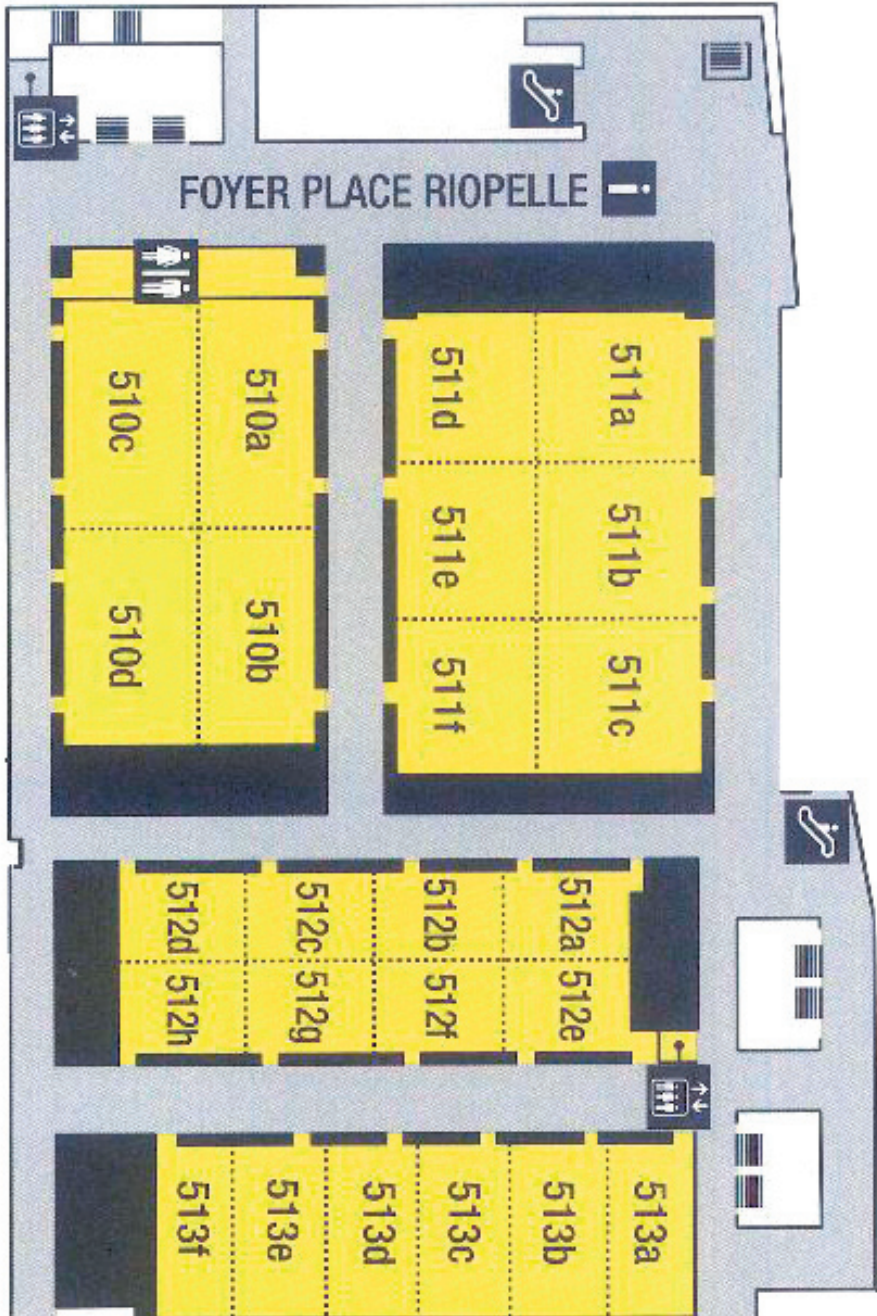
RÉPARTITION DES SALLES

Accueil des congressistes	Foyer
Aide aux petits syndicats	510 A et C
Appareils d'interprétation simultanée (traduction)	Arrière de la salle 511 (plénière – près de la régie)
Centre des messages	510 D
Comité synthèse des ateliers	512 H
Inscriptions	510 A et C
Salle de votation	510 A
Secourisme	510 D
Secrétariat du comité exécutif	512 E
Secrétariat général du congrès	510 D
Service d'ordre	510 B
Session d'accueil des nouvelles Nouveaux délégué-es	512 C et G
Kiosques thématiques	Foyer
<i>Unité, Quotidien</i> du congrès	512 A
Visage de la solidarité	Foyer Place Riopelle
Vente des billets pour le dîner multiculturel	510 A et C
Vente des billets pour la soirée de solidarité	510 A et C

Salles des ateliers

Atelier 1	511 A
Atelier 2	511 B
Atelier 3	511 C
Atelier 4	511 D
Atelier 5	511 E
Atelier 6	511 F
Atelier 7	512 B
Atelier 8	512 C
Atelier 9	512 D
Atelier 10	512 F
Atelier 11	512 G

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au secrétariat général du congrès, à la salle 510 D.



KIOSQUES

LE LUNDI 17 MAI 2010

Kiosque des grévistes : Visage de la solidarité
Kiosque comité environnement et développement durable
Kiosque Amnistie internationale
Kiosque Front commun des personnes assistées sociales

LE MARDI 18 MAI 2010

Kiosque des grévistes : Visage de la solidarité
Kiosque comité environnement et développement durable
Kiosque comité condition féminine
Kiosque comité jeunes
Kiosque comité santé et services sociaux

LE MERCREDI 19 MAI 2010

Kiosque des grévistes : Visage de la solidarité
Kiosque comité environnement et développement durable
Kiosque comité LGBT
Kiosque comité d'action en santé-sécurité
Kiosque comité droit au travail
Kiosque Bâtirente
Kiosque Fondation
Kiosque Caisse d'économie solidaire

LE JEUDI 20 MAI 2010

Kiosque des grévistes : Visage de la solidarité
Kiosque comité environnement et développement durable
Kiosque entraide
Kiosque comité solidarité internationale
Kiosque comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (CCSPP)
Kiosque documentation CSN
Kiosque syndicalisation CSN

LE VENDREDI 21 MAI 2010

Kiosque des grévistes : Visage de la solidarité
Kiosque comité environnement et développement durable
Kiosque commerce équitable
Kiosque SSQ

L'escouade verte sera présente toute la semaine.

INFORMATIONS UTILES

Session d'accueil pour les nouvelles et nouveaux délégué-es

À l'intention des délégué-es qui assistent à leur premier congrès, la responsable de la formation du conseil central a préparé une rencontre de familiarisation au déroulement et au contenu du 34^e congrès. Les nouvelles et nouveaux délégué-es sont cordialement invités à y participer.

Cette session se tiendra le lundi 17 mai, de 9 h à 10 h, à la salle 512 C et G.

Aide financière aux petits syndicats, aux syndicats en organisation, en grève ou en lock-out

Si votre syndicat est admissible à une aide financière du conseil central pour participer au congrès, vous êtes priés de rencontrer les responsables à la salle 510 A et C durant les heures mentionnées à l'horaire des inscriptions.

Unité, le quotidien du congrès

Vous désirez rencontrer l'équipe du journal? Elle sera heureuse de vous accueillir à la salle 512 A.

Heure de tombée pour les articles ou les messages dans le journal *Unité* : 12 h.

Geste de solidarité

Pour le 34^e congrès, nous avons choisi de remplacer la vente de l'**objet** de solidarité par un **geste** de solidarité. Cette nouvelle façon de faire permet de redonner tout son sens à la solidarité en plus de contribuer à la réduction de notre empreinte écologique. Le concept consiste à photographier les militants qui souhaitent poser un geste de solidarité afin de former une mosaïque qui constituera le *Visage de la solidarité*. Cette expérience est proposée au coût de 10\$ dans le foyer Place Riopelle. Les profits de ce geste de solidarité seront versés aux syndicats en conflit, en appui à leurs luttes. Vous êtes invités à les encourager.

Service de traduction simultanée en plénière

Comme par le passé, nous offrons un service de traduction simultanée en plénière pour les délégué-es anglophones. Les appareils d'interprétation sont disponibles à l'arrière de la salle de la plénière, près de la régie technique.

Secrétariat général du congrès

Le secrétariat général met à la disposition des congressistes un télécopieur (514 789-3432). Aucun service de photocopies n'est disponible. Le numéro de téléphone pour le centre des messages est le 514 789-3431.

Message pour diffusion en plénière

Les messages doivent être écrits et remis une heure avant chaque pause, au secrétariat général du congrès, à la salle 510 D. Seuls les messages autorisés seront diffusés.

Affichage et distribution de documents

Tout affichage et toute distribution de documents, de tracts, de dépliants, de journaux, etc., devront être préalablement autorisés par la secrétaire générale du conseil central, Dominique Daigneault, ou la personne qui la représente, Michèle Delsemme au secrétariat de l'exécutif à la salle 512 E ou au 514 779-2031.

Objets perdus

Pour les objets perdus, veuillez vous adresser à la salle des inscriptions (salle 510 A et C).

Vestiaire

Il n'y aura malheureusement aucun service de vestiaire pendant le congrès. À l'ajournement des séances, les portes des salles seront verrouillées.

Assistance paramédicale - secourisme

Vous pouvez recourir à une assistance paramédicale rapidement en vous adressant au secrétariat général du congrès (510 D) ou par l'entremise d'une personne du service d'ordre du congrès.

Pour toute urgence!

Centre opérationnel de sécurité (COS)

En cas d'urgence (médicale ou autre), composez le 555 sur un interphone afin de joindre un agent. Il n'est pas recommandé de composer directement le 911. Le service de sécurité du Palais de congrès se chargera d'établir cette communication.

Transport

La station de métro Place d'Armes est directement reliée au Palais des congrès situé au 201, avenue Viger Ouest. Pour les personnes intéressées, sachez qu'il y a aussi une station Bixi à proximité du Palais des congrès.

LES ATELIERS

Choix et rôle des ateliers

Le travail en ateliers se tient le mardi 18 mai et le mercredi 19 mai. Onze ateliers sont prévus, dont un en anglais.

Fonctionnement des ateliers

Les délégué-es en atelier prennent connaissance du rapport du comité exécutif et des propositions soumises au congrès. Ils doivent d'abord disposer de ces propositions. Des temps de débats y sont prévus. Ces périodes doivent être respectées par l'ensemble des ateliers. Le code des règles de procédure s'y applique.

Le comité synthèse

Les propositions adoptées en atelier sont acheminées au comité synthèse. Ce comité reçoit l'ensemble des propositions adoptées par les ateliers et recommande au congrès l'adoption des propositions, lesquelles peuvent tenir compte des amendements ou des sous-amendements adoptés par un ou des ateliers. Ces recommandations deviennent les propositions principales qui seront mises aux voix.

Ce comité synthèse est désigné par le comité exécutif du conseil central. Le mandat de ce comité consiste donc à préparer et à présenter en plénière un rapport faisant état des propositions et des amendements adoptés en atelier dans l'ordre suivant :

- la proposition soumise aux ateliers;
- la façon dont les ateliers en ont disposé (adoptée, amendée, etc.);
- les amendements soumis au congrès par les ateliers;
- la recommandation du comité synthèse.

De plus, après avoir disposé de toutes les propositions du comité exécutif, il présente les nouvelles propositions se rattachant aux sujets discutés.

En plénière, le vote se prend sans discussion sur la recommandation du comité synthèse, sauf si un amendement est apporté par une ou un délégué-e. Cette dernière ou ce dernier ne peut amender la proposition principale du comité synthèse que par un amendement qui a été adopté par au moins un atelier.

Dès qu'il y a proposition d'un amendement, les règles de procédure s'appliquent.

PROCÉDURES GÉNÉRALES

Représentation

Le congrès regroupe les délégué-es officiels ou leurs substituts, désignés par les syndicats affiliés dont les lettres de créance ont été vérifiées par le comité des lettres de créance et qui sont accrédités par le congrès.

Chaque syndicat affilié en règle avec le mouvement a droit à un nombre de délégués correspondant à la moyenne annuelle de ses membres cotisants au cours de la dernière année.

Calcul des délégué-es :

1 à 399 membres	2 délégué-es
400 à 599 membres	3 délégué-es
600 à 799 membres	4 délégué-es

Ainsi, à chaque tranche de 200 membres, on ajoute une ou un délégué-e additionnel.

Les syndicats peuvent désigner des délégués substituts; cependant, le nombre de ces délégué-es ne peut dépasser celui des délégués officiels.

Les membres du comité exécutif et du conseil syndical du conseil central ont le statut de délégué-e officiel au congrès.

Pouvoirs

Le congrès est l'autorité suprême du conseil central. Il reçoit et adopte les rapports qui lui sont soumis. Il adopte les états financiers des trois dernières années et le budget du mandat à venir.

Il élit les membres du comité exécutif, du conseil syndical et des comités prévus aux statuts et règlements. Il peut, seul, modifier les statuts et règlements du conseil central.

Quorum

Le quorum du congrès est de 20 pour cent des délégué-es officiels inscrits.

Participation au congrès et identification

Tous les délégué-es officiels accrédités par le congrès ont le droit de parole et le droit de vote. Pour favoriser la plus grande expression, on accorde la priorité aux délégué-es qui ne se sont pas encore exprimés sur une question avant d'accorder un deuxième tour de parole à une ou un délégué-e qui aurait déjà parlé sur le sujet (maximum 5 minutes au 1^{er} tour, 3 minutes au 2^e tour).

Les délégué-es substituts, les membres du comité exécutif de la CSN, des fédérations et des autres conseils centraux de même que les salarié-es du mouvement ont le droit de parole mais n'ont pas le droit de vote. Les visiteuses et les visiteurs admis par le congrès n'ont ni droit de parole, ni droit de vote.

Pour participer au congrès, les délégué-es officiels et substituts, les journalistes, les visiteuses et les visiteurs, les personnes invitées et les salarié-es devront porter leur carte d'identification à l'entrée de la salle. Cette carte devra être bien en vue.

Cocardes

Avec droit de parole et de vote

Les délégué-es officiels dûment accrédités (BLANC)

Avec droit de parole seulement

Les délégué-es substituts (LIME)

Les salarié-es du mouvement (ROUGE)

Membres du comité exécutif de la CSN (VERT)

Membres des comités exécutifs des fédérations
et des autres conseils centraux (VERT)

Sans droit de parole ni de vote

Les délégué-es dont le syndicat est conditionnel (ORANGE)

Les visiteuses et les visiteurs (BLEU)

Les invité-es (BLEU)

Les retraité-es (BLEU)

Les membres des comités (BLEU)

Les journalistes (BLEU)

Procédure

Le congrès utilise le code des règles de procédure de la CSN pour se guider.

Chaque délégué-e a, dans son porte-documents, un exemplaire de ce code de même qu'un tableau synoptique des principales procédures utilisées.

Questions de privilège

Les personnes désirant soumettre une question de privilège au congrès doivent le faire par écrit au secrétariat général du congrès **avant le mercredi 19 mai 2010 à 16 h, à la salle 510 D.**

Le comité des questions de privilège étudiera l'ensemble des demandes et, en fonction du temps alloué, déterminera lesquelles seront présentées au congrès et dans quel ordre.

Les critères guidant le comité des questions de privilège dans ses choix sont l'importance et l'urgence de la question soumise.

Ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par le congrès. Toute modification à cet ordre du jour doit être approuvée par le congrès.

PROCÉDURES D'ÉLECTIONS

Mise en candidature

Des formulaires de déclaration de candidature pour les postes au comité exécutif et au conseil syndical sont disponibles **au secrétariat général du congrès à la salle 510 D**.

Le formulaire de déclaration de candidature doit recueillir l'appui de cinq délégué-es officiels, être dûment signé par la candidate ou le candidat avec l'indication précise du poste auquel elle ou il pose sa candidature et être remis au secrétariat général du congrès **avant le jeudi 20 mai 2010, à midi**.

Les mises en candidature se font en plénière, **le jeudi 20 mai, à 16 h 15**. Une période de temps est prévue à l'ordre du jour pour entendre les interventions des candidates et des candidats aux postes où il y a élection. Des copies des formulaires de déclaration de candidature seront distribuées aux délégué-es en cours de congrès. Un numéro du quotidien *Unité* sera consacré aux élections et les candidates et candidats pourront faire connaître leur candidature dans le format autorisé par la présidence des élections.

Élections

Le bureau de vote, situé dans **la salle 510 C**, sera **ouvert le vendredi 21 mai 2010, entre 12 h et 14 h**. La ou le secrétaire des élections aura assigné une scrutatrice et un scrutateur à chaque bureau de scrutin, de même qu'une ou un secrétaire.

Chaque candidate ou candidat a droit à une représentante ou un représentant officiel dans chaque bureau de vote. Cette représentante ou ce représentant doit remettre à la scrutatrice ou au scrutateur une lettre de procuration signée par la candidate ou le candidat.

Fonctionnement

La ou le secrétaire des élections aura fait imprimer d'avance des bulletins de vote d'une couleur différente pour chacun des postes où il y a élection.

La liste des délégué-es officiels accrédités est établie par ordre alphabétique et répartie de manière à ce que chaque scrutatrice ou scrutateur ait un nombre à peu près égal de noms.

À chaque bureau de scrutin, les lettres de l'alphabet, en gros caractères, servent de guide aux délégué-es pour savoir à quel bureau ils doivent se présenter pour voter.

Le vote se prend à scrutin secret sous la surveillance générale de la présidence des élections.

Chaque délégué-e officiel qui se présente à un bureau de vote doit porter, bien en vue, sa carte d'identification (cocarde blanche).

La scrutatrice ou le scrutateur appose ses initiales sur le bulletin de vote avant de le remettre à la ou au délégué-e officiel qui se présente pour voter. Après le dépôt des

bulletins dans la boîte de scrutin placée bien en vue, la ou le secrétaire raye le nom du ou de la délégué-e qui vient de voter. Ce ou cette délégué-e vote en marquant d'une croix ou d'un crochet la case correspondant au nom de la candidate ou du candidat de son choix.

Les candidates et candidats sont élus à la majorité absolue des voix. À défaut de la majorité absolue, à chaque tour de scrutin, la candidate ou le candidat ayant reçu le moins de votes est éliminé.

Aussitôt après la fermeture des bureaux de scrutin, la scrutatrice et le scrutateur, en présence des représentantes et des représentants des personnes candidates qui sont sur les lieux, dépouillent le scrutin et font rapport à la ou au secrétaire des élections. Cette dernière ou ce dernier procède à la compilation générale, en présence des scrutatrices et des scrutateurs, des secrétaires et des représentantes et représentants qui désirent y assister, fait vérifier sa compilation et fait rapport sans délai à la présidence des élections, qui elle, communique aux représentantes et aux représentants des candidates et des candidats le résultat du scrutin.

À l'ouverture de la séance du congrès qui suit l'élection, la présidence des élections communique officiellement au congrès le résultat du scrutin. Si aucun autre tour de scrutin n'est nécessaire, la présidente ou le président des élections proclame les personnes élues et procédera lors de la clôture du congrès à l'installation des dirigeantes et des dirigeants choisis pour former le comité exécutif et le conseil syndical du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN.

Si une élection est contestée, elle doit l'être dans les trente (30) jours de la clôture du congrès. Seule une candidate ou un candidat défait peut contester l'élection au poste pour lequel elle ou il avait posé sa candidature.